

ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES



VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT



LE DROIT À LA DÉCONNEXION : MYTHE OU RÉALITÉ ?

Avez-vous déjà reçu un mail de votre responsable, hors horaires de travail ?

Un de vos collègues y a-t-il répondu dans les mêmes horaires simplement parce qu'il était connecté ou avec l'espoir d'être mieux noté ou plus apprécié ?

Pensez-vous que ce soit normal, inévitable, dangereux ?

Le droit à la déconnexion prévu dans l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique nous permet d'interroger et d'encadrer nos pratiques professionnelles au-delà même de ce cadre.



L'usage accru du numérique augmente souvent la charge de travail et la "charge mentale" qui l'accompagne. Ces raisons empêchent souvent les agents de "se déconnecter" alors qu'ils seraient en droit de le faire.

Avec la montée en charge du travail à distance, ce droit à la déconnexion devient crucial. Il est primordial de mener des négociations pour défendre la qualité de nos vies professionnelles et personnelles.



Le Sgen Cfdt Recherche EPST revendique l'application du droit à la déconnexion qui :

- Doit être adaptée à la situation et aux besoins de chaque agent et non pas une solution générique,
- Nécessite un travail de pédagogie vers les responsables mais également les agents car tous doivent prendre conscience des dangers de l'hyper connexion,
- N'est pas une contrainte ou ne doit pas résulter d'un simple blocage technique,
- Est nécessaire car il faut avoir à l'esprit que le besoin de déconnexion est subjectif et par là même difficilement détectable selon la personnalité de chacun.e.

La négociation sur la déconnexion est un travail sur le long terme. Nous n'accepterons pas de solutions "clefs en main" dans les futurs accords. Ce sont les réflexions autour d'une table qui permettront de faire émerger les bonnes décisions et nous voulons le faire avec vous !

N'hésitez pas à répondre à notre enquête
[Donnez votre avis sur le droit à la déconnexion !](#)



En soutenant la Cfdt lors des prochaines élections professionnelles, vous accorderez à notre organisation le pouvoir d'agir !